Image not found or type unknown

Recuperer mon appartement loue

Par **frida 74**, le **07/09/2016** à **09:47**

bonjour,
j'ai un bail de location malheureusement de 3ans signe en fevrier 2016 , ma locataire a montre des defauts de paiement des le 2eme mois je lui ai notifie puis a cesse de payer depuis juin et la c'est la galere pour moi car j'ai un credit j'ai donc mandate un huissier en juillet et a ce jour elle n'a pas payer ceci dit elle a 2 mois pour le faire mais elle ne le fera pas je pense donc la prochaine étape c'est la procedure d'expulsion qui va durer des mois si j'ai compris ...y a til un autre moyen de recuperer mon bien car en plus je l'ai mis en vente j'ai informé la locataire par courier avec AR mais n'a pas receptionner mon courrier !
je suis bloquée tres mauvaise experience avec la location ..
dans la bail il y a une clause resolutoire qui concerne les non payment donc je ne comprends pas qu'il faille faire toutes ces procedures .
merci de m'apporter vos informations.

Par **Tisuisse**, le **07/09/2016** à **11:03**

Bonjour,

Pas d'autre issue que la procédure d'expulsion sauf si vous avez pris la précaution d'exiger du locataire qu'une personne se porte caution ou si vous avez souscrit une assurance "loyers impayés".

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés